



« MUCOVISCIDOSE : VOS DROITS, VOS DÉMARCHES »

LES MONTANTS ET PLAFONDS DE RÉFÉRENCE AU 1^{ER} AVRIL 2011

LES SOINS

Pour connaître les conditions et montants actualisés, interrogez votre Caisse d'Assurance Maladie ou le site Internet : www.ameli.fr.

- **Participation forfaitaire** : 1 € par consultation médicale, examen radiologique et analyse, plafonné à 50 € par an
- **Franchises** : 0,50 € par boîte de médicament et acte paramédical, 2 € par transport sanitaire, plafonné à 50 € par an
- **Forfait journalier hospitalier** : 18 € par jour
- **Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé** : Plafond de ressources annuelles :

Nombre de personnes composant le foyer	Métropole	DOM
1 personne seule	9 590 €	10 674 €
2 personnes	14 385 €	16 011 €
3 personnes	17 263 €	19 213 €
4 personnes	20 140 €	22 415 €
par personne supplémentaire, à partir de la 5 ^{ème}	+ 3 836,13 €	+ 4 269,61 €

Plafond = Plafond CMU Complémentaire + 26 %

ALLOCATIONS ACCORDÉES AUX PARENTS

Nous n'indiquons ici que les allocations spécifiques à la maladie. Pour connaître les conditions et montants actualisés, interrogez votre Caisse d'allocations familiales ou le site Internet : www.caf.fr

• Allocation journalière de présence parentale (AJPP)

Pour un couple : 41.79 € par jour

Pour une personne seule : 49.65 € par jour

Complément pour frais : 106.88 €

• Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

126.41 € par mois

Compléments mensuels :

Catégories	Compléments AEEH	Majoration spécifique pour parent isolé
1 ^{ère} catégorie	94.81 €	-
2 ^{ème} catégorie	256.78 €	51.36 €
3 ^{ème} catégorie	363.44 €	71.11 €
4 ^{ème} catégorie	563.21 €	225.17 €
5 ^{ème} catégorie	719.80 €	288.38 €
6 ^{ème} catégorie	1 060.17 €	422.69 €

ALLOCATIONS ACCORDÉES AUX ADULTES

• Pension d'invalidité

1 ^{ère} catégorie	De 270.69 € à 883.80 €
2 ^{ème} catégorie	De 270.69 € à 1 473 €
3 ^{ème} catégorie	De 270.69 € à 1 473 € + majoration tierce personne (1 060.16 € par mois)

• Allocation aux adultes handicapés (AAH)

727.61 € / mois

Complément de ressources : 179,31 € par mois

Garantie de ressources (GRPH) : 906.92 € par mois

Majoration pour la vie autonome (MVA) : 104.77 € par mois

Complément d'AAH (remplacé progressivement par la MVA) : 100,50 € par mois

• Allocation compensatrice tierce personne

(remplacée progressivement par la prestation de compensation)

de 424.06 € à 848.13 € par mois

• Prestation de compensation

Aide humaine

De 3,47 €/h (aidant familial) à 17,60 €/h (service prestataire)

Charges spécifiques : Maximum 100 € par mois

Charges exceptionnelles : Maximum 1 800 €/3 ans

FISCALITÉ

Déclaration 2011 (revenus 2010)

• Impôt sur le revenu

Montant de l'abattement :

- 2 311 € si le revenu annuel n'excède pas 14 220 €

- 1 156 € si le revenu annuel est compris entre 14 220 € et 22 930 €

• Taxe d'habitation et redevance TV

Plafond de revenus pour bénéficier de l'exonération :

10 024 € pour la première part de quotient familial, majoré de

2 676 € pour chaque demi part supplémentaire

AUTRES DISPOSITIONS

• L'accès à l'assurance : Plafonds de la convention AERAS

Crédits immobiliers et professionnels :

Montant maximal : 320 000 €

Durée maximale : Il faut que l'emprunteur ne soit pas âgé de plus de 70 ans au terme du prêt

Prêts à la consommation :

Montant maximal : 17 000 €

Age maximal à la souscription : 50 ans

Durée maximale : 4 ans